



Savièse informations

Juin 2013



**L'éditorial
du Président
Michel
Dubuis**

Ce numéro du Savièse Info vous propose en plus des comptes de notre Commune quelques éclairages sur des thèmes brûlants de ces derniers mois: la révision de la LAT et l'initiative Weber sur les résidences secondaires et leurs conséquences pour notre Commune.

Dans le domaine de la construction, notre règlement datant de 1998 permet de larges interprétations, notamment au niveau du style et de la volumétrie. Nous le constatons surtout dans les zones des villages et d'extension des villages.

Dans les pages suivantes sont présentées quelques-unes des nouvelles directives entrant en vigueur dès le mois de juin. Ces directives respectueuses du règlement communal des constructions permettront un développement harmonieux des quartiers, en tenant davantage compte de leur spécificité.

Sur le plan financier, l'année 2012 a été favorable pour Savièse, nos comptes bouclent avec une marge d'autofinancement de près de 7 millions. Nous pouvons donc entrevoir l'avenir avec sérénité. Vous découvrirez dans cette lecture tous les détails de ces comptes.

Dans ce contexte réjouissant, notre administration est attentive au léger ralentissement de l'économie en général, s'installant plus particulièrement dans le domaine de la construction. Dans ce climat, notre politique anticyclique, déjà introduite cette année, se poursuivra: nous maintiendrons donc des investissements mesurés et sur la durée.

Dans cette perspective, une nouvelle commission a été créée, en ce début de législature. Elle se penchera sur l'évaluation de nos infrastructures et leur développement cohérent et adapté aux besoins futurs.

Force est de constater que notre Commune demeure toujours plus attractive. Une réalité observée par l'arrivée régulière de nouveaux résidents et par conséquent, de nouveaux contribuables. Les comptes 2012 illustrent cet état par une augmentation des rentrées d'impôts d'environ 1 million, comparés à 2011.

Corollaire à cette situation favorable, la Commune doit faire face à des adaptations supplémentaires, en termes d'infrastructures (école, route, approvisionnement en eau potable, déchets, etc.) et de services aux citoyens.

Notre administration doit sans cesse faire face à de nombreuses et nouvelles exigences légales, ainsi qu'à l'accroissement de renseignements et des services en faveur de la population.

Aujourd'hui, cette dernière s'élève à 7200 habitants. Aussi, notre Commune a atteint un point critique en relation avec notre mode de fonctionnement et de gestion. Il devient nécessaire de se doter de moyens complémentaires afin d'assurer des services de qualité.

C'est dans cette perspective qu'un système de controlling interne a été initié, englobant les procédures de travail. Afin de mener à bien cette

Suite en page 11

2	Comptes 2012
7	Affaires sociales
8	Intégration des immeubles
9	LAT et Weber
10	Agrandissement de Moréchon
11	Réception d'Oskar Freysinger
12	Brèves



Lindaphoto

Comptes 2012 de la municipalité

Tel que cela se remarque depuis plusieurs années, les finances de la Commune de Savièse sont saines. Cette situation très intéressante est due à deux facteurs principaux :

- Une croissance continue des rentrées fiscales
- Une relative maîtrise des charges de fonctionnement.

Globalement, les comptes 2012 de la municipalité de Savièse sont bons. Considération faite des soldes des comptes de fonctionnement et d'investissement, l'exercice présente un excédent de financement de plus de CHF 2 millions.

Aperçu du compte administratif		Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- fr.	24'286'408.92	21'356'110.00	22'508'484.44
Revenus financiers	+ fr.	30'670'751.13	25'551'215.00	29'472'276.87
Marge d'autofinancement (négative)	= fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= fr.	6'384'342.21	4'195'105.00	6'963'792.43
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	6'384'342.21	4'195'105.00	6'963'792.43
Amortissements ordinaires	- fr.	4'594'218.35	4'138'498.00	4'323'198.85
Amortissements complémentaires	- fr.	-	-	717'985.00
Amortissement du découvert au bilan	- fr.	-	-	-
Excédent de charges	= fr.	-	-	-
Excédent de revenus	= fr.	1'790'123.86	56'607.00	1'922'608.58
Compte des investissements				
Dépenses	+ fr.	6'766'416.40	7'684'000.00	5'580'509.10
Recettes	- fr.	1'332'197.05	902'000.00	707'308.25
Investissements nets	= fr.	5'434'219.35	6'782'000.00	4'873'200.85
Investissements nets (négatifs)	= fr.	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	6'384'342.21	4'195'105.00	6'963'792.43
Investissements nets	- fr.	5'434'219.35	6'782'000.00	4'873'200.85
Investissements nets (négatifs)	+ fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= fr.	-	2'586'895.00	-
Excédent de financement	= fr.	950'122.86	-	2'090'591.58

Compte de fonctionnement

Compte de fonctionnement selon les tâches	Compte 2011		Budget 2012		Compte 2012	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	2'410'507.04	101'273.30	2'161'000.00	88'600.00	2'254'050.91	132'693.80
1 Sécurité publique	1'541'709.45	616'080.05	1'287'280.00	385'400.00	1'418'639.00	664'945.35
2 Enseignement et formation	8'228'484.43	3'656'286.80	5'024'500.00	153'800.00	5'400'299.95	484'333.35
3 Culture, loisirs et culte	2'494'587.14	1'369'361.04	2'819'699.00	1'339'450.00	3'028'719.00	1'369'396.72
4 Santé	341'722.30	-	326'970.00	-	364'564.27	-
5 Prévoyance sociale	3'189'750.05	838'704.70	3'483'870.00	889'100.00	3'698'601.93	1'245'928.40
6 Trafic	5'070'497.80	892'782.25	4'553'599.00	485'000.00	5'325'361.16	828'001.44
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	3'326'181.30	2'003'659.60	3'653'800.00	2'102'400.00	3'676'601.20	2'150'305.35
8 Economie publique, yc services industriels	744'063.50	678'550.35	719'740.00	620'700.00	695'958.40	781'376.70
9 Finances et impôts	1'533'124.26	20'514'053.04	1'464'150.00	19'486'765.00	1'686'872.47	21'815'295.76
Total des charges et des revenus	28'880'627.27	30'670'751.13	25'494'608.00	25'551'215.00	27'549'668.29	29'472'276.87
Excédent de charges	-	-	-	-	-	-
Excédent de revenus	1'790'123.86	-	56'607.00	-	1'922'608.58	-

L'aperçu du compte de fonctionnement selon les tâches met en évidence le rôle de chaque dicastère. On peut y relever l'accroissement des rentrées fiscales d'environ CHF 1.3 millions entre 2011 et 2012. L'excédent de re-

venu est en augmentation de CHF 130 000 environ. Par tâche, il y a lieu de considérer l'importance toujours plus marquée des charges et revenus de la prévoyance sociale.

Compte de fonctionnement

Compte de fonctionnement selon les natures	Compte 2011		Budget 2012		Compte 2012	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	11'511'559.55		5'948'010.00		6'046'574.35	
31 Biens, services et marchandises	6'469'923.13		6'756'600.00		7'247'390.84	
32 Intérêts passifs	310'788.40		345'000.00		327'692.30	
33 Amortissements	4'964'291.42		4'278'498.00		5'383'724.45	
34 Parts à des contributions sans affectation	369'661.30		216'000.00		262'372.25	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	1'347'593.80		1'072'300.00		1'126'455.70	
36 Subventions accordées	2'890'937.72		6'099'200.00		6'272'977.40	
37 Subventions redistribuées					7'140.00	
38 Attributions aux financements spéciaux	217'079.05		5'000.00		3'096.00	
39 Imputations internes	798'792.90		774'000.00		872'245.00	
40 Impôts		19'010'910.40		17'692'000.00		19'986'745.25
41 Patentes et concessions		507'187.32		467'500.00		491'107.44
42 Revenus des biens		632'622.79		527'065.00		602'093.94
43 Contributions		5'117'265.65		4'232'450.00		5'154'078.96
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		7'579.95		407'600.00		419'301.95
45 Restitutions de collectivités publiques		147'134.05		97'800.00		212'950.70
46 Subventions		4'085'769.10		686'200.00		1'119'767.00
47 Subventions à redistribuer						7'140.00
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		363'488.97		666'600.00		608'846.63
49 Imputations internes		798'792.90		774'000.00		872'245.00
Total des charges et des revenus	28'880'627.27	30'670'751.13	25'494'608.00	25'551'215.00	27'549'668.29	29'472'276.87
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	1'790'123.86		56'607.00		1'922'608.58	

L'aperçu du compte de fonctionnement selon les natures permet d'appréhender leur importance relative. Au niveau des charges, ce sont essentiellement celles de personnel, de biens et services, d'amortissements et de subventions accordées qui ensemble représentent le 90 % du total.

Au niveau des revenus, les impôts et les contributions représentent ensemble le 85 % du total.

Ainsi, il apparaît que la marge d'autofinancement (différence entre les revenus et les charges financiers) est sensiblement similaire entre les années 2011 et 2012 avec une valeur de CHF 6.96 millions pour cette dernière année, alors que le budget prévoyait une valeur

de CHF 4.2 millions. Cela s'explique d'une part par une différence effective entre les revenus et les charges plus marquée que dans le budget, et d'autre part cette différence réelle est due à une estimation toujours prudente des recettes fiscales.

A ce propos, la commune de Savièse connaît toujours une évolution positive de ces recettes fiscales. Au niveau des charges, les valeurs comptabilisées sont effectivement plus élevées que celles budgétées. Il y a toutefois lieu de remarquer que le niveau des charges en 2012 est inférieur de CHF 1.3 millions à celui de 2011, notamment en raison de la modification du principe de traitement du personnel enseignant.

Compte d'investissements

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2011		Budget 2012		Compte 2012	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	674'769.40	-	-	-	-76.55	-
1 Sécurité publique	46'693.60	-	30'000.00	-	30'000.00	-
2 Enseignement et formation	423'483.45	127'000.00	4'059'000.00	17'000.00	2'514'488.05	10'400.00
3 Culture, loisirs et culte	1'245'860.60	1'165'974.60	605'000.00	200'000.00	595'429.70	117'875.95
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	70'000.00	-	63'778.50	-
6 Trafic	1'081'366.45	-103'125.00	690'000.00	-	773'514.40	118'100.00
7 Protection et aménagement de l'environnement, y.c eau, égouts, déchets	2'979'192.85	81'267.45	1'830'000.00	610'000.00	1'058'581.65	400'132.30
8 Economie publique, y.c services industriels	237'752.05	-	180'000.00	75'000.00	167'871.95	50'000.00
9 Finances et impôts	77'298.00	61'080.00	220'000.00	-	376'921.40	10'800.00
Total des dépenses et des recettes	6'766'416.40	1'332'197.05	7'684'000.00	902'000.00	5'580'509.10	707'308.25
Excédent de dépenses		5'434'219.35		6'782'000.00		4'873'200.85
Excédent de recettes		-		-		-

Les investissements bruts effectifs en 2012 sont inférieurs de près de CHF 2.1 millions à ceux budgétés. Cela s'explique principalement par le montant réalisé inférieur à celui budgété pour les travaux d'agrandissement du centre scolaire de Moréchon (CHF -1.5 million), ainsi que pour les travaux de captation d'eau

potable aux Grands-Gouilles (CHF -0.4 million). Au niveau des recettes d'investissement, la part réalisée en regard des investissements effectifs (13%) est conforme au budget (12%).

Ainsi, les investissements nets sont inférieurs de près de CHF 1.9 million à ceux budgétés.

Bilan

Au niveau du bilan au 31 décembre 2012, la fortune de la Commune de Savièse était de CHF 22.6 millions en regard de dettes à long terme de CHF 11.7 millions. Par rapport à l'année précédente, cela représente une augmentation de CHF 2 millions pour la fortune et une diminution de CHF 0.4 million pour la dette.

Aperçu du bilan et du financement		Etat 31.12.2011	Etat 31.12.2012
1	Actif	45'765'973.09	48'012'678.61
	Patrimoine financier	10'367'946.09	12'782'634.61
10	Disponibilités	1'436'609.56	1'272'327.67
11	Avoirs	3'717'472.29	3'534'318.76
12	Placements	974'676.40	2'915'381.80
13	Actifs transitoires	4'239'187.84	5'060'606.38
	Patrimoine administratif	35'398'027.00	35'230'044.00
14	Investissements propres	32'160'025.00	32'037'041.00
15	Prêts et participations permanentes	2'265'001.00	2'265'001.00
16	Subventions d'investissement	973'001.00	928'002.00
17	Autres dépenses activables	-	-
	Financements spéciaux	-	-
18	Avances aux financements spéciaux	-	-
	Découvert	-	-
19	Découvert du bilan	-	-
2	Passif	45'765'973.09	48'012'678.61
	Engagement	20'103'576.42	21'031'423.99
20	Engagements courants	4'055'841.57	3'310'170.34
21	Dettes à court terme	-	-
22	Dettes à moyen et à long terme	12'161'500.00	11'720'000.00
23	Engagements envers des entités particulières	63'232.80	63'232.80
24	Provisions	750'000.00	979'328.15
25	Passifs transitoires	3'073'002.05	4'958'692.70
	Financements spéciaux	4'975'671.66	4'371'921.03
28	Engagements envers les financements spéciaux	4'975'671.66	4'371'921.03
	Fortune	20'686'725.01	22'609'333.59
29	Fortune nette	20'686'725.01	22'609'333.59

Indicateurs

L'Etat du Valais a établi un catalogue d'indicateurs financiers permettant une conduite harmonisée des finances communales. Pour Savièse, sa bonne situation financière permet de présenter les indicateurs suivants:

- Degré d'autofinancement: très bien

- Capacité d'autofinancement: très bien

- Taux des amortissements ordinaires: suffisant

- Endettement net par habitant au 31.12.2012: faible

Pour ce dernier indicateur, l'endettement net par habitant est considéré comme faible en dessous d'une valeur de CHF 3'000.-/habitant.

4. Endettement net par habitant (I4)		MCH	2011	2012	Moyenne
Engagements courants	20 + fr.	4'055'841.57	3'310'170.34	3'683'005.96	
Dettes à court terme	21 + fr.	-	-	-	
Dettes à moyen et long termes	22 + fr.	12'161'500.00	11'720'000.00	11'940'750.00	
Engagements envers des entités particulières	23 + fr.	63'232.80	63'232.80	63'232.80	
Provisions	24 + fr.	750'000.00	979'328.15	864'664.08	
Passifs transitoires	25 + fr.	3'073'002.05	4'958'692.70	4'015'847.38	
Dettes brute	= fr.	20'103'576.42	21'031'423.99	20'567'500.21	
Ou					
Total des passifs	2 + fr.	45'765'973.09	48'012'678.61	46'889'325.85	
Fortune nette	29 - fr.	20'686'725.01	22'609'333.59	21'648'029.30	
Financements spéciaux	28 - fr.	4'975'671.66	4'371'921.03	4'673'796.35	
Dettes brute	= fr.	20'103'576.42	21'031'423.99	20'567'500.21	
Disponibilités	10 fr.	1'436'609.56	1'272'327.67	1'354'468.62	
Avoir	11 + fr.	3'717'472.29	3'534'318.76	3'625'895.53	
Placements	12 + fr.	974'676.40	2'915'381.80	1'945'029.10	
Actifs transitoires	13 + fr.	4'239'187.84	5'060'606.38	4'649'897.11	
Patrimoine financier réalisable	= fr.	10'367'946.09	12'782'634.61	11'575'290.35	
Endettement net (+) / Fortune nette (-)	fr.	9'735'630.33	8'248'789.38	8'992'209.86	
Nombre d'habitant (population ESPOP/STATPOP année N-1)		6'596	6'760	6'678	
Dettes brute – Patrimoine financier réalisable		=	1'476	1'220	1'347
Nombre d'habitant (population ESPOP/STATPOP année N-1)					

Valeurs indicatives

I4	< 3'000	5 - endettement faible
3'000	< I4 < 5'000	4 - endettement mesuré
5'000	< I4 < 7'000	3 - endettement important
7'000	< I4 < 9'000	2 - endettement très important
I4	< 9'000	1 - endettement excessif

Conclusion

Plus que jamais, les finances de la Commune de Savièse sont saines.

L'évolution favorable des rentrées fiscales et une bonne maîtrise des dépenses permettent au Conseil communal d'envisager sereinement les importants investissements à venir, notamment au niveau de l'infrastructure de base. Cependant, le niveau

élevé des investissements prévus est dépendant à long terme du fait que la situation macroéconomique reste favorable à la Suisse et au Valais. Le Conseil communal est conscient de cela et reste particulièrement attentif à l'évolution des capacités financières de la commune, tout en recherchant l'optimisation et la cohérence des investissements.

Comptes 2012 de la bourgeoisie

Compte de fonctionnement selon les tâches	Compte 2011		Budget 2012		Compte 2012	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	68'585.15	-	64'000.00	-	70'018.25	-
1 Sécurité publique	-	-	-	-	-	-
2 Enseignement et formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, loisirs et culte	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic	-	-	-	-	-	-
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique, yc services industriels	45'030.55	19'245.85	46'800.00	21'100.00	39'228.60	13'449.25
9 Finances et impôts	25'067.00	70'395.00	26'350.00	133'000.00	98'662.90	107'465.00
Total des charges et des revenus	138'682.70	89'640.85	137'150.00	154'100.00	207'909.75	120'914.25
Excédent de charges		49'041.85		-		86'995.50
Excédent de revenus		-	16'950.00			-

Aperçu du compte administratif		Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- fr.	33'682.70	43'150.00	58'768.30
Revenus financiers	+ fr.	89'640.85	154'100.00	120'914.25
Marge d'autofinancement (négative)	= fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= fr.	55'958.15	110'950.00	62'145.95
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	55'958.15	110'950.00	62'145.95
Amortissements ordinaires	- fr.	105'000.00	94'000.00	149'141.45
Amortissements complémentaires	- fr.	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- fr.	-	-	-
Excédent de charges	= fr.	49'041.85	-	86'995.50
Excédent de revenus	= fr.	-	16'950.00	-
Compte des investissements				
Dépenses	+ fr.	-	200'000.00	550'141.45
Recettes	- fr.	-	-	-
Investissements nets	= fr.	-	200'000.00	550'141.45
Investissements nets (négatifs)	= fr.	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	55'958.15	110'950.00	62'145.95
Investissements nets	- fr.	-	200'000.00	550'141.45
Investissements nets (négatifs)	+ fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= fr.	-	89'050.00	487'995.50
Excédent de financement	= fr.	55'958.15	-	-

Le compte de fonctionnement présente un excédent de charges d'env. CHF 87 000.- alors que le budget prévoyait un excédent de revenus d'environ CHF 17 000.-. Cela s'explique principalement par l'augmentation des amortissements, conséquence directe des investissements réalisés dans le cadre de l'achat des alpages pour un montant de CHF 515 000.- environ.

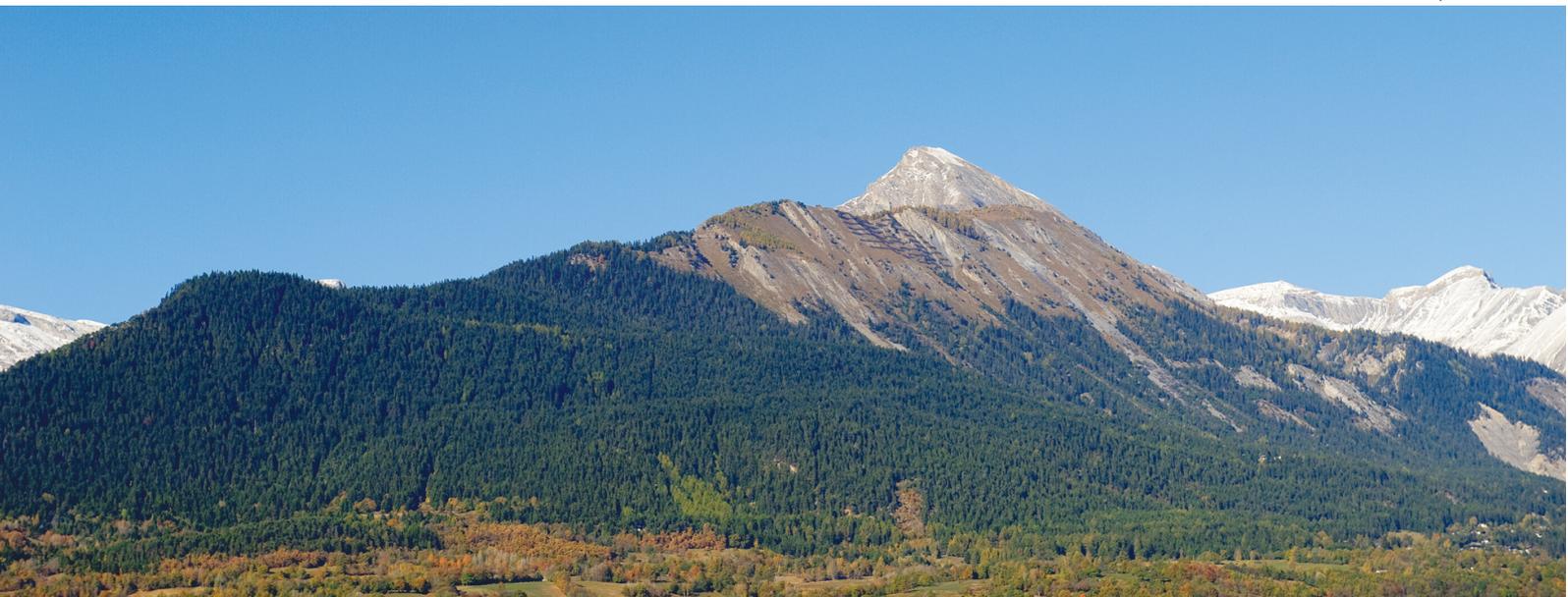
Bilan comparé

 BOURGEOISIE DE SAVIESE : BILAN COMPARE		2011	2012	Ecart
1	ACTIF	1'558'919.54	1'984'974.09	-426'054.55
11	AVOIRS (PATRIMOINE FINANCIER)	682'919.54	707'974.09	-25'054.55
111	COMPTES COURANTS	682'919.54	707'974.09	-25'054.55
111.01	C/C TRIAGE LIENNE-SIONNE	20'201.65	20'451.65	-250.00
111.02	C/C CANTON FONDS DE REBOISEMENT	78'607.40	79'000.45	-393.05
111.03	C/C COMMUNE	584'110.49	608'521.99	-24'411.50
14	INVESTISSEMENTS PROPRES (PATRIMOINE ADM)	815'000.00	1'228'000.00	-413'000.00
140	TERRAINS NON BATIS	69'000.00	62'000.00	7'000.00
140.01	ALPAGES SUR SAVIESE	49'000.00	44'000.00	5'000.00
140.02	ALPAGES SUR BERNE	20'000.00	18'000.00	2'000.00
141	OUVRAGES DE GENIE CIVIL	36'000.00	32'000.00	4'000.00
141.01	ROUTES FORESTIERES	18'000.00	16'000.00	2'000.00
141.02	PARAVALANCHES	18'000.00	16'000.00	2'000.00
143	TERRAINS BATIS	508'000.00	952'000.00	-444'000.00
143.01	CHALETS D'ALPAGES	135'000.00	616'000.00	-481'000.00
143.02	ENTREPOT DES TRAVAUX PUBLICS	373'000.00	336'000.00	37'000.00
145	FORETS	202'000.00	182'000.00	20'000.00
145.01	FORETS SUR SAVIESE ET CONTHEY	202'000.00	182'000.00	20'000.00
15	PRETS ET PART. PERMANENTES (PA)	61'000.00	49'000.00	12'000.00
152	COMMUNES	61'000.00	49'000.00	12'000.00
152.01	PARTICIPATION TRIAGE LIENNE-MORGE	61'000.00	49'000.00	12'000.00
2	PASSIF	49'041.85	-1'984'974.09	2'034'015.94
20	ENGAGEMENTS COURANTS		-512'657.00	512'657.00
206	COMPTES COURANTS		-512'657.00	512'657.00
206.01	C/C CONSORTAGE DE ZANFLEURON		-162'871.00	162'871.00
206.02	C/C CONSORTAGE DE LA CRETTAZ ET LEY		-50'412.00	50'412.00
206.03	C/C CONSORTAGE DE L'INFLORIA		-299'374.00	299'374.00
28	ENG. ENVERS FINANCEMENTS SPECIAUX		-79'000.45	79'000.45
280	FIN. SPECIAUX SUR LE DROIT SUPERIEUR		-79'000.45	79'000.45
280.01	FONDS DE REBOISEMENT		-79'000.45	79'000.45
29	FORTUNE NETTE	49'041.85	-1'393'316.64	1'442'358.49
290	FORTUNE NETTE	49'041.85	-1'393'316.64	1'442'358.49
290.01	CAPITAL REPORTE		-1'480'312.14	1'480'312.14
290.02	RESULTAT DE L'EXERCICE	49'041.85	86'995.50	-37'953.65

Comme le démontre le Bilan ci-dessus, les achats des différents chalets d'alpage ont été enregistrés au Passif du Bilan pour un montant total de CHF 512'657.-. Les soldes en faveur des différents consorts seront payés

par la commune en compensation partielle du c/c inscrit à l'actif du Bilan pour CHF 608'521.-.

La fortune nette de la Bourgeoisie au 31.12.2012 s'élève ainsi à 1,3 millions.



Nouveautés dans les affaires sociales



Anne-Lise Solliard
en charge
des affaires

Depuis le 1er janvier 2013, la Conseillère communale Anne-Lise Solliard est en charge des affaires sociales à Savièse. Depuis son entrée en fonction, sa principale activité dans le domaine des affaires sociales consiste à mettre en œuvre le nouveau droit de la protection de l'adulte pour le bien-être des citoyens de la Commune.

Quel est ce nouveau droit ?

C'est le droit qui remplace l'ancienne législation sur la tutelle. Il englobe les domaines de la protection de l'enfant et de l'adulte. Il est entré en vigueur le 1er janvier 2013.

Quelles sont les principales nouveautés apportées par le nouveau droit ?

Sur le fond, ce nouveau droit n'est pas révolutionnaire. Il vise, comme l'ancien droit de la tutelle, à venir en aide aux personnes qui ont besoin d'assistance lorsqu'elles ne sont plus en mesure de veiller seules à la sauvegarde de leurs intérêts. Par contre, d'un point de vue formel, les modifications et améliorations sont importantes ; le système a été professionnalisé.

En quoi consistent ces modifications ?

- La chambre pupillaire est devenue l'Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte (APEA)
- On ne parle plus de pupille mais de mandant (art. 360 CC) ou de personne concernée
- Le Service de la Tutelle Officielle est devenu le Service Officiel de la Curatelle (SOC)
- Le tuteur a été remplacé par le curateur
- La tutelle n'existe plus et a été remplacée par la mesure de curatelle générale.

Quels sont les objectifs poursuivis par cette modification de la loi ?

- Encourager chacun à prendre en main son destin (autodétermination)
- Renforcer la solidarité familiale
- Établir des mesures adaptées à chaque cas

- Améliorer la protection des personnes incapables de discernement résidant dans un home ou une institution médico-sociale
- Améliorer la protection juridique en matière de placement à des fins d'assistances.

Qui est responsable de déterminer les mesures à prendre ?

Il s'agit d'une autorité professionnelle, spécialisée dans le droit de la protection de l'enfant et de l'adulte (APEA). Elle remplace les anciennes chambres pupillaires.

Comment se présente l'APEA de notre commune ?

Elle se présente sous la forme d'une entité intercommunale (Arbaz, Ayent, Grimisuat et Savièse) qui a son siège à Savièse. Elle est composée d'un président, de deux membres et de deux suppléants nommés pour quatre ans par le Conseil Communal. Mme Valérie Morard-Ducrey, qui en assure la présidence, est secondée par une secrétaire et assistée par une greffière-juriste.

Où se trouvent les bureaux de l'APEA ?

À St-Germain, dans les bureaux de l'ancienne chambre pupillaire, dans le passage entre la Maison de Commune et le Café de la Channe.

Comment peut-on atteindre l'APEA ?

En composant le numéro 027 396 10 17 ou par e-mail à info@apeacoteau.ch

De plus amples renseignements sont en ligne sur le site de notre commune, www.saviese.ch

Lindaphoto



Mise en place des directives pour l'intégration des immeubles

Située sur l'adret du Valais central, la Commune de Savièse se caractérise par une topographie particulière marquée par une succession de buttes et de combes orientées parallèlement à la vallée du Rhône.

Les villages d'origine de la Commune de Savièse – Chandolin, Granois, St-Germain, etc. – sont tous implantés sur des replats bordés en aval et en amont par des pentes caractéristiques, servant d'origine comme prairies de fauche ou de vignes.

Liés au fort développement de la Commune dont la population a progressé de 48% en trente ans, **ces périmètres sensibles, en pente, bordant les anciens villages**, font de plus en plus l'objet de projets de constructions, parfois à volumétrie importante.

S'ils s'implantent en aval des villages, ces bâtiments à forte volumétrie risquent de perturber voir d'altérer définitivement les structures d'origine et la silhouette des anciens villages. Si, en revanche, ils s'implantent en amont du village, ils représentent souvent un impact considérable à la vue.

La réalisation de bâtiments dans **ces périmètres sensibles** en pente nécessite donc

le respect de quelques **règles d'implantation et d'architecture** pour sauvegarder **les caractéristiques patrimoniales et paysagères** pour lesquelles la Commune de Savièse est connue et admirée loin à la ronde.

L'avis du Conseil Communal

Le développement dynamique de la Commune est perçu positivement par le Conseil Communal. En effet, l'augmentation accrue de la population témoigne d'une forte attractivité de la commune auprès des personnes actives dans le centre régional de Sion. Toutefois, cette demande croissante engendre des effets non souhaités sur le paysage, car elle incite à la réalisation de grands immeubles qui peinent à s'intégrer dans la structure ancienne du bâti formant le patrimoine de la Commune. Pour cette raison, le Conseil Communal propose de mettre en place des directives favorisant l'implantation des immeubles au volume important. Ainsi, par la rédaction de ces directives, le Conseil remplit une mission qui lui est explicitement attribuée par le règlement communal des zones et des constructions.

Objectifs

Les directives ont comme objectif d'assurer une meilleure intégration des immeubles comportant plus de deux logements dans les périmètres sensibles englobant les centres des villages et leurs environs, notamment en :

- évitant des façades trop uniformes par la mise en place de corps de bâtiments décalés;
- limitant la dimension d'un corps de bâtiment ainsi que le nombre de niveaux;
- assurant des distances minimales entre des bâtiments à corps;
- intégrant ces bâtiments par des couleurs de façade peu claires, différentes par corps de bâtiment, et des toitures plates aménagées.

Ces directives complètent le règlement communal des zones et des constructions dont ils ne modifient pas fondamentalement la constructibilité prescrite.

Le Service technique de la Commune reste à disposition des requérants pour les renseigner au mieux sur l'application de ces directives.

Lindaphoto

Panorama actuel



LAT - Weber:

Quelles répercussions sur la commune de Savièse?

Quels changements en matière d'aménagement du territoire ?

Deux changements fondamentaux sont intervenus récemment en matière d'aménagement du territoire. Dans un premier temps, **l'initiative Weber** interdit de nouvelles résidences secondaires dans les communes qui en disposent de plus de 20%, et ensuite, **la modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire** exige que les communes dézonent les zones à bâtir excédentaires.

Quelles répercussions liées à la modification de la LAT ?

Pour analyser les répercussions de la modification de la LAT, **le Conseil communal a procédé à un examen détaillé des réserves de zones à bâtir**. L'examen a montré qu'en 1995, le plan de zones révisé à cette époque aurait pu accueillir environ 10 000 habitants, donc plus de deux fois la popu-

lation de la commune. La commune de Savièse a, depuis, fait l'objet d'une très forte évolution démographique, sa population ayant passé de 4 800 habitants en 1995 à 7 300 aujourd'hui. Le même plan de zones, adopté en 1995, s'est donc passablement rempli avec de nouvelles constructions. En même temps, les besoins en surface de plancher par habitant ont évolué d'environ 35 m² à 50 m². La capacité totale des zones à bâtir a donc diminué. **A l'heure actuelle, les zones à bâtir de la commune peuvent encore accueillir entre 1 200 et 1 500 habitants supplémentaires**. Ainsi, ces réserves permettent d'augmenter la population actuelle d'environ 20%, ce qui correspondrait aux perspectives démographiques les plus plausibles.

Ces réserves semblent ainsi correspondre à la LAT modifiée, et le dézoning de grandes surfaces ne doit probablement pas être envisagé à Savièse.

Quelles répercussions liées à l'initiative Weber ?

En ce qui concerne les répercussions de l'initiative Weber sur la commune de Savièse, il faut tout d'abord noter qu'actuellement, **le taux des résidences secondaires à Savièse est inférieur à 20%**. Cela signifie qu'à Savièse, de nouvelles résidences secondaires peuvent encore être réalisées jusqu'à ce que ce taux de 20% soit atteint. Il faut cependant se rappeler que Savièse est entourée de communes qui ont largement dépassé le seuil des 20% de résidences secondaires. **On peut donc raisonnablement s'attendre à ce que la forte demande en résidences secondaires dans les régions d'Anzère, voire Crans-Montana s'oriente sur les terrains encore libres de constructions, sur les hauts de la commune de Savièse**. Le Conseil communal observe attentivement l'évolution de la demande en résidences secondaires dans les zones à bâtir de la commune, et se réserve, si nécessaire, la possibilité de prendre les mesures utiles pour sauvegarder les terrains sis en zone à bâtir pour les habitants à l'année.

Photomontage : Simulation de panorama sans la mise en place de directives pour l'intégration des immeubles

Scénario "Terrasses"



Agrandissement du centre scolaire de Moréchon

Alors que l'annexe du centre scolaire de Moréchon a vu ses travaux débuter il y a maintenant quelques mois, la Commune de Savièse vous propose un petit tour d'horizon sur l'avancée de ce chantier conséquent au cœur de la Commune.

Le projet d'agrandissement du centre scolaire de Moréchon est le résultat d'un constat flagrant: les petites têtes blondes de la Commune de Savièse sont de plus en plus nombreuses. En effet, en dix ans on observe une augmentation de plus de 10% de fréquentation des classes, avec un effectif de 705 élèves en 2007 contre les quelques

780 élèves prévus en 2017. Le nombre de classes a ainsi dû s'accroître autant dans les villages qu'au sein du centre scolaire lui-même.

Pour répondre à cette nouvelle tendance et pouvoir accueillir tous les enfants dans les meilleures conditions d'études, la Commune de Savièse a pris la décision d'agran-

dir son centre scolaire en proposant 10 salles de classe supplémentaires.

En plus de ce constat, le Conseil Communal n'a pas oublié de prendre en compte les nouvelles habitudes de vie de ses habitants. Toujours plus actifs, les parents de la Commune ne sont pas toujours en mesure d'accorder leurs horaires de travail aux horaires scolaires. C'est pourquoi un réfectoire-cantine ainsi qu'une nouvelle salle d'étude verront le jour dans cette future annexe. Les repas seront toujours assurés par le home de Zambotte sur le même modèle que le service offert à l'heure actuelle à la salle paroissiale.

Cette aile supplémentaire trônera sur un vaste espace de gymnastique qui profitera aussi bien aux élèves saviésans qu'aux nombreuses sociétés locales actives dans le domaine sportif.

Les travaux se déroulent sans encombre et respectent le planning initialement programmé. Le gros œuvre se verra terminé pour le 15 juin 2013 et l'annexe sera complètement utilisable à la rentrée scolaire 2014.

Le projet d'agrandissement du centre scolaire de Moréchon a été attribué, par concours, à l'atelier d'architecture RK studio à Bienne, le suivi et la direction des travaux sont assurés par le bureau d'architecture Zuchuat & Léger à Savièse et la construction est opérée par des entreprises saviésannes dans sa quasi totalité.



La Commune de Savièse fête son Conseiller d'Etat



La Commune de Savièse invite ses citoyennes et citoyens à célébrer la nomination d'Oskar Freysinger au Conseil d'Etat lors d'une soirée conviviale le vendredi 14 juin 2013.

Elu le 17 mars dernier, Oskar Freysinger est le premier citoyen saviésan à accéder au Conseil d'Etat. Nommé à la tête du Département de la Formation et de la Sécurité (DFS), il a pris ses fonctions le 1^{er} mai. Les autorités communales le félicitent pour ce succès et invitent la population saviésanne à prendre part à une soirée conviviale et festive en l'honneur du nouveau Conseiller d'Etat, le vendredi 14 juin prochain.

Le programme de la soirée sera le suivant :

18 h Place communale

- Partie officielle
- Animations musicales avec:
 - L'Echo du Prabé
 - La Rose des Alpes
 - Les Fifres et Tambours Saviésans

19 h Place communale

- Départ du cortège en direction de la Halle des Fêtes

20 h Halle des Fêtes

- Repas pour les invités
- Cantines extérieures à disposition de la population
- Animations musicales avec:
 - Savièse Chante
 - Chœur Mixte La Cecilia
 - La Croche Chœur
 - La Société des Costumes et du Patois

L'organisation de cette soirée engendrera quelques perturbations sur les routes de la commune; les automobilistes seront priés de faire preuve de compréhension et de respecter les indications de la police et du personnel chargé de la gestion des parkings.

L'éditorial du Président Michel Dubuis

Suite de la première page

démarche, un responsable administratif a été nommé et une institution externe a été sollicitée.

Durant cette année 2013, un travail important sera effectué dans le domaine de la gestion des déchets. Il devient urgent de revoir toute la procédure incluant la récolte, l'entreposage et l'évacuation, de même que la tarification.

Concernant les taxes perçues aujourd'hui, nous ne sommes plus du tout en conformité avec les exigences légales fédérales et cantonales. Notre mode de perception, à la taxe unique, est simplement hors-la-loi. Le principe de causalité, pollueur-payeur, devra être mis en place, il comprendra une taxe de base et une taxe variable, selon la quantité des déchets.

Aussi, l'ensemble des coûts de l'élimination des déchets sera couvert par celui qui en est à l'origine. Dans les comptes 2012, la gestion de nos déchets,

comprenant: récolte, transport et élimination, s'élève à 1,2 million alors que nous percevons par les taxes environ CHF 600000.-.

Afin d'éviter une pression financière pour le contribuable, le Conseil communal a déjà introduit quelques mesures compensatoires. L'impôt sur le culte a été réduit de 1,25% en 2011 et sera supprimé dès l'année fiscale 2013. Savièse était à ce jour l'une des rares communes valaisannes à le maintenir encore. Les frais liés au culte seront englobés dans les dépenses de fonctionnement et ne feront ainsi plus l'objet d'une perception supplémentaire.

Ce bulletin vous propose bien d'autres informations.

Je vous souhaite un agréable parcours à travers les chiffres, une bonne lecture et vous donne rendez-vous à l'assemblée primaire du 18 juin 2012 à 20 h à l'auditorium du centre scolaire de Moréchon.

Brèves

Dans le cadre de la législature 2013-2017, le Conseil communal a arrêté des objectifs clairs.

Les news suivantes représentent certaines démarches concrètes entreprises pour les atteindre.

COMMISSION AGRICULTURE

Dans le cadre de la nouvelle politique agricole 2014-2017 qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014, la Commune de Savièse, par sa commission agriculture sensibilise tous les agriculteurs saviésans aux enjeux et à la démarche à suivre pour la mise en place d'un réseau écologique.

COMMISSION POLICE

Des sites de notre Commune sont sujets à des incivilités régulières et à un manque de respect des règlements en vigueur dans les centres de récupérations de nos déchets. Suite à ce constat, la commission police mettra en place cette année des caméras de surveillance dans certains emplacements publics de la Commune. Selon les bases légales relatives à un tel dispositif, les lieux surveillés par caméras seront mentionnés et distincts.

COMMISSION BOURGEOISIE

Suite au travail de la commission bourgeoisie sur la répartition des herbages, l'Inalpe 2013 aura lieu dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Pour le cas de Zanfleuron, situé dans une zone de protection des sources, des mesures concrètes notamment en termes de places de traites, seront prises d'ici l'Inalpe.

COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Aménagement de la rue du Stade

Dans le but d'améliorer la relation piétons-véhicules sur la rue du Stade et de lui donner un peu plus de vie, un concours d'idées pour son réaménagement a été lancé durant le mois de mars. Le résultat de ce concours est prévu pour le début juillet 2013.

Zones 30 km/h

Une réflexion globale au niveau du territoire communal va être menée afin d'identifier des potentielles zones 30 km/h en conformité avec les différentes lois et ordonnances sur la circulation routière. Cette réflexion pourrait dans le futur déboucher sur la réalisation de quelques zones, notamment dans les secteurs résidentiels.

Protection paravalanche

Quelques chalets et routes du sommet des Mayens de la Zour demeurent en zone rouge de danger d'avalanche. Afin de réduire le danger pour ces objets, des mesures de protection sont en cours d'étude et seront mises à l'enquête cet automne. Une première étape de travaux est prévue au printemps 2014.

COMMISSION DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES SYSTÈMES HYDRAULIQUES

Analyse des différents réseaux d'infrastructure

Cette commission, nouvellement créée, débute son travail en se penchant sur le réseau des routes communales, sur son état et sur ses équipements, afin d'identifier les tronçons critiques. Les interventions pourront ainsi plus facilement être planifiées et priorisées à moyen et court terme. Une réflexion similaire va être effectuée pour les réseaux d'eau potable, d'eau d'irrigation et des eaux usées.

COMMISSION SCOLAIRE

Nouvelle loi sur les directions d'école

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les directions d'école, un nouveau système incluant deux adjoints à la direction pour seconder M. Marius Dumoulin, Directeur des écoles de Savièse, sera mis en place lors de la prochaine rentrée scolaire. Ces personnes ont été nommées à l'interne. Il s'agit de M. Michel Dubuis, adjoint pour les enfantines et les primaires, et de M. Cédric Jacquier pour le CO. Nous leur souhaitons plein succès dans leurs nouvelles fonctions.

Nouveaux postes

Quatre nouveaux enseignants ont été engagés pour les écoles de Savièse pour la prochaine rentrée scolaire dans les branches suivantes :
- enseignement spécialisé (primaires et CO)
- allemand, anglais, math et sciences au CO

Départs à la retraite

Nous saluons le départ à la retraite de Mme Marie-Claire Siero, enseignante au CO, et de Mme Françoise Jacquemettaz, enseignante de français pour les élèves non francophones. Nous les remercions chaleureusement pour le travail accompli durant toutes ces années.

COMMISSION JEUNESSE, PETITE ENFANCE ET SPORT

Nouvelle place d'apprentissage

Dans le but de favoriser la formation, le Conseil Communal a accepté l'ouverture d'un nouveau poste d'apprentissage auprès de la crèche garderie Snoopy. Jusqu'à présent un(e) apprenti(e) y était formé(e). Dès la prochaine rentrée scolaire, deux apprenti(e)s seront en formation.

COMMISSION ARTS ET CULTURE

En prévision de l'exposition « Photos anciennes du Valais » qui aura lieu du 23 août au 29 septembre à la Maison de la Culture, l'Association Valaisanne d'Images Anciennes expose différentes photographies de Savièse autrefois à travers la Commune. Ces images accompagneront la population saviésanne tout au long de l'été.

COMMISSION PROTECTION DE LA POPULATION

Dans le cadre du Passeport Vacances, le local du feu de Savièse accueillera les enfants souhaitant découvrir le matériel d'intervention propre aux pompiers et apprendre comment éteindre un feu (groupe de 20 enfants de 8 à 11 ans). L'activité « Petits Pompiers », supervisée par certains membres des pompiers de Savièse, se déroulera le 26 juillet de 13h30 à 17h. Le rassemblement se fera à 13h30 à l'entrée principale de la Poste Sion 1. Plus d'infos sur le site www.passvacacion.ch